



ETUDE HYDROGEOLOGIQUE DE RESSOURCES STRATEGIQUES LOT 1 : FRDG 115 ET FRDG 125

21 juin 2021

Atelier de concertation sur le plan d'action des zones de sauvegarde :

- ZSE Drac les Bains (125)
- ZSE Rabieux (125)
- ZSE/ZSNEA Fontanilles (115)

Présents :

Nom	Structure représentée
Jean-Michel Salmon	Comité Départemental de Spéléologie 34 (président)
Julien Golembiewski	Communauté de communes du Clermontais (directeur du pôle eau et environnement)
Samy Soyah	Communauté de communes Vallée de l'Hérault (service des eaux)
Valentine Busquet	EPTB Hérault (gestion quantitative)
Léa Dominique	EPTB Lez (animatrice ressource en eau et qualité)
Evelyne Lacombe	AERMC (chargée d'études eaux souterraines)
Nicolas Liénart	CD34 (service hydrogéologie)
Laurianne Jakob	CD34 (service hydrogéologie)
Olivier Banton	Hydriad
Maité Fournier	ACTeOn
Manon Berge	ACTeOn

Avant de commencer, des questions sont posées par rapport au plan d'action : il y a déjà des zones de sauvegarde sur la Communauté de communes Vallée de l'Hérault (issues de l'étude RS sur les alluvions de l'Hérault), mais pas de plan d'action mis en œuvre actuellement. Il n'est pas très clair qui a la compétence pour mener des actions sur ces zones, et quel serait l'engagement de la collectivité par rapport à leur portée juridique et l'articulation avec les SAGE, ainsi que les financements possibles.

La CCVH est prête à travailler sur le contenu des fiches actions aujourd'hui, mais ne s'engagera à rien tant qu'ils n'auront pas plus de précisions sur ces points.

L'agence de l'eau et le bureau d'études apportent des précisions :

- ➔ Un plan d'action à l'issue d'une étude RS n'a pas de portée réglementaire, mais on peut proposer l'intégration des ZS et de certaines préconisations dans les SAGE, SCoT et PLU(i). C'est au travers de ces documents que les actions pourront être réglementaires. A côté, il y a également des mesures volontaires.
- ➔ Concernant les ZS de l'étude menée sur les alluvions de l'Hérault : les actions ne sont pas encore mises en place, le SAGE Hérault entame sa révision cet été, l'ensemble des ZS délimitées seront intégrées à l'état des lieux du SAGE. Les fiches-actions que l'on discute

aujourd'hui pourront être intégrées aux actions du SAGE, après discussion et acceptation par la CLE.

- ➔ Concernant les financements des actions de préservation des ZS : dans le 11^{ème} programme, certaines actions seront finançables seulement sur les ZS.

Est-ce qu'il y a des retours d'expérience au niveau national sur la préservation des ZS ?

- ➔ Non, car pour l'instant la préservation des ressources stratégiques a essentiellement été promue par l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée Corse. Cependant, il y a de bons exemples de mise en œuvre de ces plans d'action sur le bassin : dans l'Aude, sur les SCoT du Biterrois, de Sète, de Montpellier.

Dans la loi Climat qui devrait être adoptée en septembre, les notions de ZS de ressource stratégique pourraient être mentionnées au niveau national, et amener les autres bassins à se saisir de la question.

Comment ça se passe pour les ZS qui sont à cheval sur 2 intercommunalités ? Est-ce que chacun doit gérer son territoire ou est-ce qu'on doit intervenir en-dehors ?

- ➔ On peut justement en discuter aujourd'hui, ce n'est pas fixé.

Action 14 : Etablir une stratégie foncière sur les ZS

Des choses qui se font déjà sur le territoire en matière de stratégie foncière ?

S. Soyah (CCVH) : non, le service des eaux de la CCVH n'a pas de stratégie foncière en-dehors de ce qui est imposé dans le cadre des DUP (sur les PPI), et pour les captages prioritaires. On est entré dans une démarche d'acquisition foncière pour les captages prioritaires, suivant un programme d'action qui avait été écrit pour la commune du Pouget.

Est-ce que ce serait envisageable sur les ZS ?

S. Soyah : sur les ZSE, il y a déjà des PPI, et il n'y a pas de problématique identifiée sur la qualité. Là où il n'y a pas de forage, cela semble difficile à imaginer.

J. Golembiewski (CC Clermontais) : la situation est comparable sur la CC du Clermontais. Un engagement supplémentaire pour des acquisitions foncières serait pris seulement sous réserve qu'il y ait un réel intérêt de la CCDC par rapport aux ressources.

S.Soyah (CCVH) : Est-ce qu'il y a des zones préidentifiées par l'étude qui seraient prioritaires au sein même des ZS ?

O. Banton (Hydriad) : Non. Nous sommes ici dans un environnement karstique, donc tout est très vulnérable. Ce qui compense, c'est que la plupart sont des territoires vierges d'activité. Il faut préserver l'actuel, qui offre déjà une bonne protection.

S. Soyah (CCVH) : il vaut mieux inscrire ces zones dans les documents d'urbanisme et en assurer une gestion via les services de l'Etat et l'instruction des dossiers loi sur l'eau, ICPE...

E. Lacombe (AERMC) : Pour les ZSNEA, l'Agence pourra apporter un financement, cependant il n'y a pas d'obligation d'avoir systématiquement une stratégie foncière.

S.Soyah (CCVH) : le retour d'expérience sur l'acquisition foncière sur le captage du Pouget, a montré que c'est un processus lourd, mais le projet est très intéressant en termes de dynamique locale, très transversal (AEP, agriculture, économie...).

Action 15 : Assurer la maîtrise foncière du futur point d'implantation de captage sur les ZSNEA

Cette action concerne la ZSNEA des Fontanilles.

S. Soyah (CCVH) : la CCVH mène une étude avec le soutien du Département sur ce territoire, avec l'intention de faire un forage et d'acquérir des terrains. Echéance : d'ici 3 ans.

Il y a ici une très forte vulnérabilité du terrain (« gruyère »), donc l'acquisition foncière a du sens pour préserver la ressource.

JM Salmon (CDS34) : aujourd'hui on peut considérer qu'il y a 3 à 4 fois plus d'avens que ce qu'il y a sur la carte de l'étude, car les bureaux d'études ont synthétisé de la biblio un peu ancienne. On peut donc se dire que la vulnérabilité est sous-estimée et qu'on est loin de bien connaître l'hydrogéologie de cette zone.

N. Liénart (CD34) : c'est pourquoi la délimitation de ce bassin doit être précisée, avant d'envisager des traçages de reconnaissance pour le captage de la CCVH.

S. Soyah (CCVH) : il faudrait faire une autre fiche action pour un accompagnement financier pour améliorer les connaissances du système, pour pouvoir l'exploiter dans le futur.

➔ Se reporter aux fiches sur l'amélioration de la connaissance

S.Soyah (CCVH) : sur la zone des Fontanilles, à proximité de la résurgence, il y a une très grosse propriété privée sur laquelle on ne sait pas du tout ce qu'il se passe. On a énormément de difficultés à entrer en contact avec le propriétaire, ce qui va rendre toute démarche d'acquisition difficile.

Action 26 : Créer un forage de reconnaissance, mettre en œuvre des essais par pompage au sein de la ZS

Eléments de calendrier des investigations pour des forages sur les ZS :

N. Liénart (CD34) : comme mentionné pour l'action 15, il y a une étude en cours sur les Fontanilles, qui devrait se terminer en fin d'année ; ensuite il y aura une phase de suivi de débit. Les investigations par forage ne se feront pas avant 2023, étant donné les connaissances encore manquantes sur ce secteur.

Lien avec l'action 27 : sur Fontanilles il y a beaucoup d'incertitudes sur les résultats que vont donner les investigations. L'acquisition de connaissances (suivi piézométrique, suivi de débit et traçages) va conditionner la suite des démarches.

Sur le secteur Drac-Clamouse, 4 forages de reconnaissance sont prévus pour fin 2021. Des pompages d'essai pourront avoir lieu sur un ou 2 ouvrages en 2022.

Notions de budget :

- Sur les Fontanilles, Hérault Ingénierie est AMO.
- Sur Drac-Clamouse, il y a un co-financement Département et CCVH (convention de recherche d'eau).

Action 16 : Inscrire les ressources stratégiques et la délimitation des ZS dans les documents d'urbanisme

Les SAGE imposeront aux SCoT et PLU(i) de se mettre en conformité avec ses dispositions.

Où en sont les docs d'urbanisme du territoire ?

J. Golembiewski (CCC) : Sur le Clermontois, il n'y a pas de PLUi (ni en place ni en élaboration). La compétence est restée au niveau des communes (pas de visibilité sur leur calendrier de révision).

S. Soyah (CCVH) : c'est la même situation à la CCVH, mais nous avons un service urbanisme qui peut accompagner les communes. Le plus simple pour intégrer les ZS dans les documents d'urbanisme serait de passer par le SCoT.

V. Busquet (EPTB Hérault) /E. Lacombe (AERMC) : le SAGE Hérault révisé devra être approuvé par le Préfet en 2024, donc validé par la CLE en 2023. Le SAGE devra intégrer les ZS.

L. Dominique (SYBLE) : la révision du SAGE Lez Mosson commencera l'année prochaine, les ZS seront intégrées à ses différents atlas cartographiques

E. Lacombe (AERMC) : les SAGE Hérault et Lez Mosson sont assez anciens, les ZS pourront y être intégrées pendant la révision, dès la mise à jour de l'état des lieux.

➔ Faire 2 actions : une pour l'intégration dans les SAGE, et une autre sur les SCoT et PLU(i)

S. Soyah (CCVH) : étant donné que le SCoT Cœur d'Hérault doit être approuvé l'année prochaine, les ZS n'y seront pas. Est-ce qu'il faudra attendre la révision du SCoT ou informer celui-ci au plus vite ?

E. Lacombe (AERMC) : l'Agence de l'eau est associée à l'élaboration de ces documents, donc nous allons faire en sorte que les zonages y soient intégrés. Cependant, il sera difficile d'y associer des prescriptions tant que les SAGE ne les ont pas intégrés eux-mêmes.

S. Soyah (CCVH) : l'ARS demande que les périmètres de protection de captages soient intégrés aux PLU. Cependant, on s'aperçoit qu'il est difficile d'intégrer ces zonages 10 ans après la prise de DUP. Il en serait de même pour les ZS, à faire intégrer le plus tôt possible. De plus, la réglementation est très compliquée pour réviser les PLU, on n'est pas sûrs de la sécurité juridique des documents.

➔ Le bureau d'étude interrogera l'ARS sur la façon dont ces éléments doivent être intégrés dans les PLU ? + il y a des éléments dans le guide édité par l'Agence de l'eau cette année pour la préservation des ressources stratégiques.

Action 21 : Limiter l'utilisation des produits phytosanitaires

S. Soyah (CCVH) : sur cette thématique, on est limité par les orientations du FEADER. Aujourd'hui, la CCVH ne porte pas d'action sur les phytos (ni agricole ni non agricole). Si les ZS devaient être fléchées de la même façon que les captages prioritaires, cela permettrait peut-être des initiatives.

M. Fournier : l'approche est différente, pour les captages prioritaires on est sur une démarche de reconquête, alors que sur les ZS c'est de la prévention. Donc on n'aura pas le même niveau de contrainte que sur les captages prioritaires. Ici ce sera plutôt de la sensibilisation (chartes de bonnes pratiques...)

S. Soyah (CCVH) : les exploitants agricoles sont toujours à la recherche d'un financement, il serait dommage de se fermer la porte d'un accompagnement financier de ces exploitants-là.

L. Dominique (SYBLE) : en effet, on est dans une période de FEADER transitoire, sans trop de visibilité, ce qui complique un peu la relation avec les exploitants (manque de visibilité sur le financier).

S. Soyah (CCVH) : à la CCVH un projet de territoire écrit il y a 5 ans comporte ce type de mesure (implantation de filières à bas niveau d'intrants...), mais aujourd'hui il n'y a pas de service qui les met en œuvre.

L. Dominique (SYBLE) : nous n'avons pas non plus d'exemple sur les ZS. Sur la Métropole de Montpellier, ils ont fait le premier volet d'une étude sur les filières du territoire de la métropole, une seconde phase va être lancée. Par ailleurs, la commune de Viols-le-fort (sur la CCGPSL) a été retenue dans le cadre de l'appel à projet PSE (paiements pour services environnementaux) de l'Agence de l'eau.

➔ L. Dominique enverra les contacts à ACTeon.

J. Golembiewski (CCDC) : Sur la CC du Clermontais, pas de démarches en plus de ce qui est envisagé dans le cadre des AAC.

Action 31 : Assurer un développement de l'AEP compatible avec le soutien d'étiage des cours d'eau

O. Banton : la source de Clamouse alimente l'Hérault, la source du Drac est exploitée, le système est un peu complexe. L'objectif est de ne pas toucher de manière importante au débit qui alimente l'Hérault, et le sud de la masse d'eau 125 pourrait présenter une ressource qui a été assez peu caractérisée.

Le fleuve Hérault est déficitaire : besoin de ne pas aggraver la situation et maintenir son alimentation.

V. Busquet (EPTB Hérault) : nous allons mettre en place un observatoire de la ressource, en partenariat avec d'autres structures.

M. Fournier : la ZS Drac-Clamouse est à proximité de zones urbaines, donc il y a des velléités possibles de chercher des ressources AEP

S. Soyah (CCVH) : la CCVH a bien intégré la problématique du débit du fleuve Hérault. En parallèle des projets de forages de reconnaissances, on essaye d'augmenter les prélèvements sur des captages existants, et cela passe par un programme de suivi des débits de sources qui pourraient être connectées à ces forages. Cette année, on va faire un suivi de Clamouse pendant tout l'été. Une des difficultés est d'identifier les points de rejet vers l'Hérault. Le karst passe sous le fleuve, il y a beaucoup d'interconnexions qu'on ne connaît pas et qu'on n'est pas en capacité d'identifier aujourd'hui.

A la CCVH, nous avons besoin d'un accompagnement pour apprendre à travailler selon le principe Eviter Réduire Compenser.

Action 32 : Limiter l'implantation de nouveaux captages AEP à de la substitution ou de la sécurisation et limiter l'implantation de nouveaux captages hors AEP

L. Jakob (CD34) : l'action paraît un peu forte et pas forcément justifiée à ce niveau sur les Fontanilles.

S. Soyah (CCVH) : je comprends l'intitulé, mais en l'état cela risque d'être difficile à défendre, même si la démarche globale est celle-ci et on la partage dans le cadre du PGRE. C'est tout l'intérêt du schéma directeur avec un programme intégrant des interconnexions, des augmentations de prélèvements karstiques (comme sur le Drac), etc.

L'unité Rabieux semble très fragile d'un point de vue quantitatif, la CCC et la CCVH sont très inquiètes sur l'avenir de cette ressource à court (cet été) et moyen terme.

O. Banton (Hydriad) : l'unité Rabieux-Caron est mal connue, on ne connaît pas vraiment sa zone d'alimentation, ni son prolongement sous couverture tertiaire. Nous avons fait le choix de ne pas l'écarter dans cette étude, mais ce n'est pas celle qui présente le plus grand potentiel futur. Si on augmente trop les prélèvements, on risque d'impacter le débit de l'Hérault.

E. Lacombe (AERMC) : cette fiche action pose question, car il serait interdit de prélever des ressources supplémentaires, alors qu'aujourd'hui on ne sait pas si on peut prélever des ressources supplémentaires.

M. Fournier : il faut renvoyer aux fiches sur l'amélioration de la connaissance pour voir s'il y a des potentialités suffisantes.

Le CD34 approuve.

➔ Cette action va être supprimée.

Action 23 : Interdire tout forage autre que l'AEP (viti, therma)

Rappel que rien ne sera interdit via le plan d'action issu de l'étude, ces actions seront reprises par les SAGE et soumises à la décision de la CLE.

E. Lacombe (AERMC) : pour ce sujet, il y a la possibilité d'avoir une doctrine de l'Etat (comme cela a été fait dans l'Aude)

→ à voir avec les services de l'Etat, s'ils seraient prêts à le faire

Il reste l'angle mort des forages domestiques. Ils passeront sous les radars, même pour le SAGE.

S. Soyah (CCVH) : il y aurait un projet d'irrigation sur Montpeyroux porté avec la Chambre d'agriculture ?

→ Le bureau d'études vérifiera auprès de la Chambre d'agriculture

Le bureau d'études vérifiera également les prescriptions du PPE Drac-Clamouse, ainsi que le PPR, concernant les interdictions

Les actions de sensibilisation n'ont pas été discutées dans le cadre de l'atelier d'aujourd'hui, mais sont bien incluses dans le plan d'action. A voir s'il peut y avoir des axes de mutualisation sur ce sujet entre les communautés de communes et les EPTB.

Autres actions, remarques globales :

S. Soyah (CCVH) : pour la liste des investigations complémentaires, ne pas oublier de mentionner les interventions des spéléologues (voir avec Nicolas Liénart).

JM Salmon (CDS34) : Les secteurs Drac et Fontanilles sont effectivement très sensibles pour l'activité spéléo.

Le compte-rendu sera mis à disposition sur l'Observatoire Départemental Climatologie Eau Environnement Littoral, avec les autres documents de l'étude.